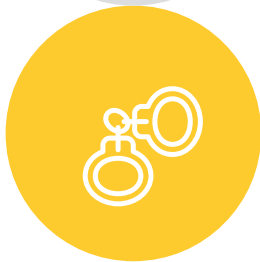




PROFIL DE LA CLIENTÈLE CARCÉRALE

2020-2021



Profil de la clientèle carcérale en 2020-2021

Note importante / Mise en contexte du profil

Le profil de la clientèle carcérale 2020-2021 présente certaines caractéristiques sociodémographiques, de santé et criminelles de 18 250 personnes incarcérées. Il compare leurs caractéristiques de 2020-2021 et celles de 2019-2020. Toutefois, il nous faut souligner le contexte particulier de cette année marquée par la pandémie mondiale de COVID-19¹. Comme de nombreuses sphères de la société, les services correctionnels du ministère de la Sécurité publique (MSP) ont été touchés par les restrictions sanitaires. Tandis que les périodes de confinement et de couvre-feu (et autres restrictions) ont mené à une baisse de la criminalité marquée en 2020², plusieurs mesures organisationnelles ont été nécessaires et ont eu comme effet de réduire au minimum les activités du système de justice québécois. Ainsi, nous vous invitons à prendre en considération ce contexte dans la comparaison des données entre 2019-2020 et 2020-2021.



18 250 personnes accusées ou condamnées ont été prises en charge par le Sous-ministériat des services correctionnels [-30 %]³

| Moyenne d'âge | | |
|---|--|---|
| 18 à 24 ans | 25 à 49 ans | 50 ans et + |
| La proportion diminue de 1 points de pourcentage par rapport à 2019-2020. | La proportion est la tranche d'âge la plus représentée [68 %]. | La proportion diminue de 1 points de pourcentage par rapport à 2019-2020. |



13 647 personnes uniquement en détention [-26 %]



4 603 personnes Détention et suivi dans la communauté [-40 %]



10 % sont des femmes [-1 %]



2,9 % sont des Inuits [taux stable]



4,6 % sont des Autochtones des Premières Nations [+ 0,5 %]



Santé

Environ 10 % de la clientèle présente des problèmes de santé physique ou mentale; 39 % [+2 %] prennent des médicaments d'ordonnance; près de 9 % présentent des problèmes de santé physique, ce qui représente un taux stable en comparaison de l'année 2019-2020. Une légère hausse est toutefois remarquée pour les personnes présentant un problème de santé mentale, soit de 1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente, maintenant représentées à 12 %. Les personnes incarcérées présentant un risque suicidaire⁴ représentent près de 3 %. Pour les personnes en situation d'itinérance déclarée, ce taux est à la hausse. Pour l'année 2020-2021, il est de 4 %, ce qui représente une hausse de 1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.



Intégration sociale

Plus de 91 % de la clientèle carcérale se déclare célibataire, et ce taux demeure comparable par rapport à 2019-2020. Plus de 78 % des personnes incarcérées ont un niveau d'études secondaires. En outre, environ 38 % ont des antécédents judiciaires, ce qui représente un taux stable par rapport à 2019-2020. En ce qui concerne la langue majoritairement utilisée, près de 12 % des personnes incarcérées déclarent communiquer principalement dans une langue différente au français.



Personnes incarcérées

Nombre de peines et de personnes



10 659
nouvelles peines
d'incarcération [- 33 %]



9 533
personnes ont été
détenues au moins
un jour [-29 %]

Durées moyennes de l'incarcération

Longues peines **215 jours** [+14 jours]

Courtes peines **47 jours** [-4 jours]

Détention provisoire **40 jours** [+13 jours]

Peines discontinues **12 jours** [-6 jours]

Type de peines imposées

19 % courtes
peines
[- 3 %]

53 % longues
peines
[-7 %]

DURÉES MOYENNES DES PEINES

377
jours
[+7 jours]

Longues peines

47
jours
[+5 jours]

Courtes peines

59
jours

Peines discontinues

Taux d'incarcération

262 personnes
DÉTENUES

/100 000 habitants [-116 personnes]

Les Inuits et les personnes ayant un niveau d'études secondaires présentent des taux d'incarcération plus élevés.

¹ Pour un rappel des événements, nous vous invitons à consulter le document *La COVID-19 au Canada : le point sur les répercussions sociales et économiques après un an, Statistique Canada (2021)*.

² Ministère de la Sécurité publique (2022). *Criminalité au Québec. Principales tendances 2020. Direction des politiques, de la recherche et des statistiques, ministère de la Sécurité publique, Québec, Canada.*

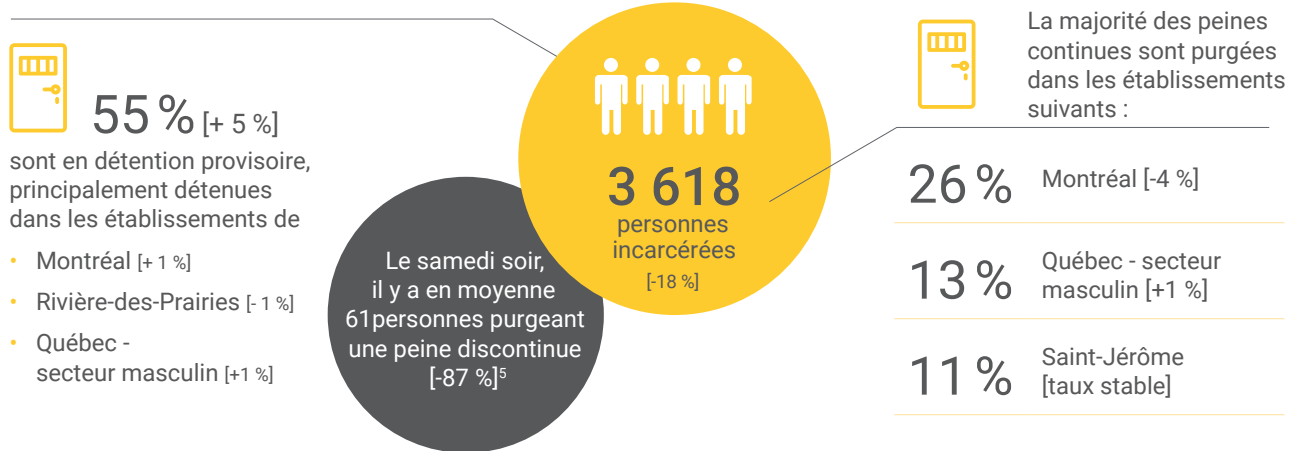
³ L'information entre crochets indique la variation par rapport aux données de 2019-2020. La variation des pourcentages est calculée en points de pourcentage.

⁴ Il est à noter que le risque suicidaire ne tient pas compte des antécédents suicidaires.



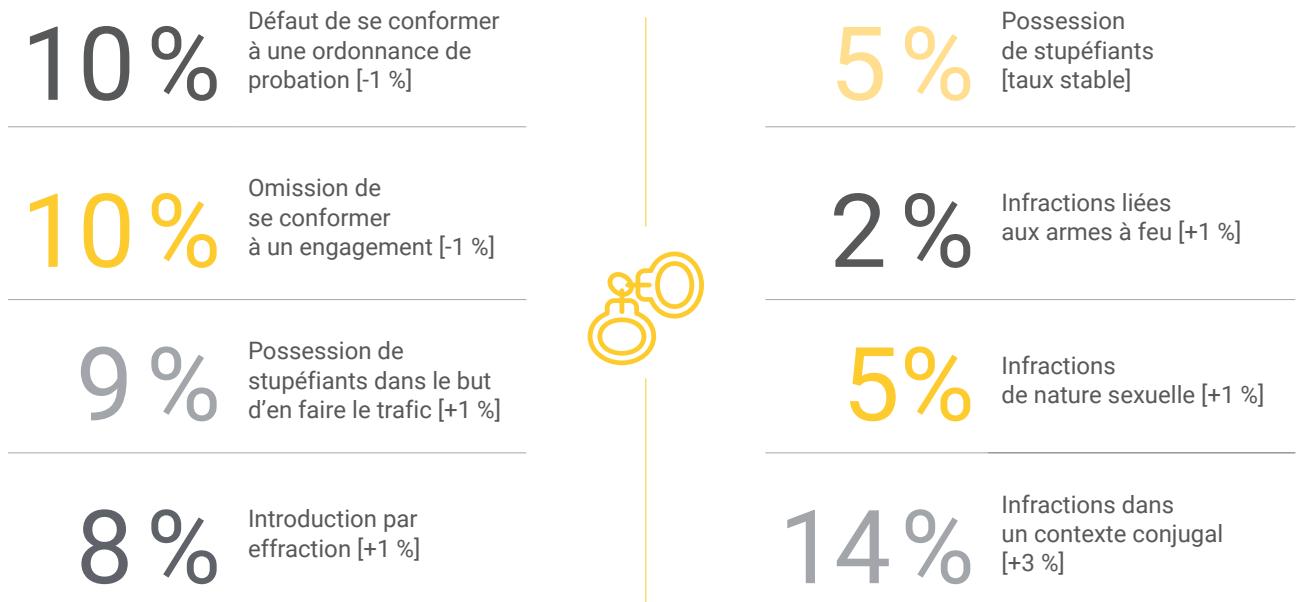
Personnes incarcérées

Population moyenne quotidienne



Infractions liées aux peines carcérales

Les infractions les plus fréquentes sont celles perpétrées dans un contexte conjugal, l’omission de se conformer à un engagement et le défaut de se conformer à une ordonnance de probation. Néanmoins, les infractions dans un contexte conjugal sont à la hausse de 3 % dans les infractions liées aux peines carcérales pour l’année 2020-2021 comparativement à l’année 2019-2020, où elles représentaient 11 %.



⁵ Cette diminution peut être expliquée par la mise en place de l’arrêté ministériel 2020-033 (COVID 19) précisant que toute personne purgeant une peine discontinue bénéficie d’une permission de sortie médicale qui sera renouvelée pour éviter les déplacements en détention. Il est à noter que cette mesure a été appliquée jusqu’à mars 2022 (arrêté 2022-024).

